

Bois-Colombes, le 13 mai 2008

Aviva lance *Aviva Stratégie Retraite Article 39*, un contrat dédié aux entreprises qui souhaitent apporter un complément de retraite à leurs salariés

Dans un contexte où la préparation de la retraite constitue l'une des préoccupations majeures des Français, alors que la période transitoire mise en place par la Loi Fillon arrive à échéance le 31 décembre 2008, Aviva Vie propose une solution concrète aux entreprises soucieuses d'apporter un complément de retraite à leurs salariés. Le lancement de cette offre s'inscrit pleinement dans la politique de Bon Conseil d'Aviva Vie, qui consiste notamment à accompagner tous les clients dans la préparation de leur retraite.

Le régime des contrats Article 39 est un régime à prestations définies : il s'agit d'un régime de retraite par lequel l'entreprise s'engage à verser à ses salariés ou à une catégorie d'entre eux pendant leur retraite une rente viagère dont le montant est défini à l'avance, le plus souvent en fonction du dernier salaire. Pour ce faire, elle souscrit un contrat d'assurance dont les primes servent à alimenter un fonds collectif aidant à couvrir les engagements pris. Les contrats Article 39 ne peuvent faire l'objet de rachats anticipés ni d'avances et le montant de la rente versée est indépendant de toute durée de cotisation. Ces contrats permettent :

- de compléter les revenus des salariés au moment de la retraite en l'associant à un contrat Article 83.
- de réduire l'imposition de l'entreprise en déduisant du résultat les primes versées.

Avec *Aviva Stratégie Retraite Article 39*, Aviva Vie propose à l'entreprise et à ses salariés de bénéficier des atouts du contrat d'assurance-vie : souplesse des modalités de versements, une large gamme de supports financiers, **et surtout une étude actuarielle individualisée réalisée par Aviva et un processus de souscription simple.**

L'entreprise choisit librement ses supports financiers parmi la liste des supports éligibles de la gamme Aviva Gestion d'Actifs. Afin de déterminer l'allocation d'actifs en cohérence avec l'horizon de placement, Aviva Vie propose trois allocations type spécifiques pour les contrats Article 39 :

- **l'approche équilibrée, adaptée à un horizon de placement supérieur à 8 ans.**

Cette approche est préconisée dans le cas où les prélèvements* sur le fonds collectif sont massivement effectués plus de 8 ans après la mise en place du contrat.

- **l'approche prudente, adaptée à un horizon de placement « mixte ».**

Cette approche est préconisée dans le cas où les prélèvements* sur le fonds collectif sont effectués de façon échelonnée avant et après 8 ans.

- **l'approche sécuritaire, adaptée à un horizon de placement inférieur à 8 ans.**

Cette approche est préconisée dans le cas où les prélèvements* sur le fonds collectif sont massivement effectués moins de 8 ans après la mise en place du contrat.

* On entend ici par prélèvements le versement des rentes aux salariés au moment de leur retraite.

Contacts Presse :

Aviva Vie

David Chenu

Tél. : 01 76 62 67 92 - Email : david_chenu@aviva.fr

HDL Communication

Alexandra Rigaud

Tél. : 01 58 65 20 15 - Email : arigaud@hdlcom.com

A propos d'Aviva

Aviva est le premier assureur vie et épargne retraite en Europe et détient des positions fortes sur d'autres marchés dans le monde, faisant de la compagnie le 5e assureur mondial sur la base des primes brutes d'assurance au 31 décembre 2006. Aviva exerce trois métiers principaux, l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages, avec un chiffre d'affaires total de 56,7 milliards d'€ et 499 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2007.

Avec plus de 150 ans d'expérience en France, Aviva se positionne parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance. Aviva France se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution équilibré : 875 agents généraux, 1800 collaborateurs d'agences, 400 conseillers vie, plus de 1000 courtiers, ainsi que de multiples partenaires (Union Financière de France et Médéric). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, et le Groupe Crédit du Nord. Spécialiste des unités de compte, Aviva est reconnu pour la performance de ses fonds à long terme et son engagement renforcé auprès des clients au travers de sa démarche de « Bon conseil ». Aviva emploie plus de 3300 collaborateurs. Au 31 décembre 2007, Aviva France a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 6,5 milliards d'€, un résultat net en base comptable IFRS de 338 millions d'€ (base valeur intrinsèque - Normes EEV/IFRS) et gérait 74,2 milliards d'€ d'actifs.

**Retrouvez l'ensemble des communiqués Aviva Vie sur le site www.aviva-vie.fr rubrique
« espace presse ».**